

pour AJ **1 2** mois

1 NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		GÉOMÈTRE EXPERT														
Nature de l'activité (1)		14 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux				
N° SIRET									si exercice en société (2)	AV		Nombre d'associés	AS			
Résultat déterminé (2)	d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL				
Comptabilité tenue (2) :	Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA						AT			
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal	AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion					Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)							DA									
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)											AA	126 166	101,85 %	
R E C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)											AB			
	3	À déduire Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés)											(3)	AC	2 297	1,85 %
	4	Montant net des recettes											AD	123 869	100,00 %	
	5	Produits financiers (4)											AE	8	0,01 %	
	6	Gains divers (5)											AF	2 656	2,14 %	
	7												AG	126 533	102,15 %	
	3	8	Achats (6)											BA	3 962	3,20 %
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N N E L E S	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7) (Nb moyen de salariés : 0,5)											BB	13 703	11,06 %
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)											BC	8 011	6,47 %
	11		Taxe sur la valeur ajoutée											BD	1 129	0,91 %
	12	Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale											JY	315	0,25 %
	13		Autres impôts											BS	776	0,63 %
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible											BV	2 586	2,09 %
	15	Loyer et charges locatives											BF	3 612	2,92 %	
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)											BW			
	17	Entretien et réparations											2 003	1,62 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Exterieurs	
	18	Personnel intérimaire											2 230	1,80 %		
	19	Petit outillage (11)											1 043	0,84 %		
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											622	0,50 %		
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											2 397	1,94 %		
	22	Primes d'assurances											2 758	2,23 %	Total : Transport et déplacements	
	23	Frais de véhicules (12)											6 614	5,34 %		
		(cocher la case si évaluation forfaitaire)		...												
24	Autres frais de déplacements (voyages...)											1 098	0,89 %			
25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires					BT	10 700					BK	13 215	10,67 %	
		dont cotisations facultatives Madelin		BZ	2 480		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			BU	36					
26	Frais de réception, de représentation et de congrès					1 247		1,01 %	Total : Frais divers de gestion							
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone					4 340		3,50 %								
28	Frais d'actes et de contentieux					20		0,02 %								
29	Cotisations syndicales et professionnelles			BY	1 747		1,41 %									
30	Autres frais divers de gestion					1 953		1,58 %								
31	Frais financiers (14)								BN	420		0,34 %				
32	Pertes diverses (15)								BP	397		0,32 %				
33												BR	78 538	63,40 %		

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

GÉOMÈTRE EXPERT

N° SIRET

14 Adhérents

4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	47 995	38,75 %					
	35	Plus-values à court terme (16)					CB							
	36	Divers à réintégrer (17)					CC	3 304	2,67 %					
	37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD							
	38						TOTAL (ligne 34 à 37)	CE	51 299 41,41 %					
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF							
	40	Frais d'établissement (19)					CG	62	0,05 %					
	41	Dotation aux amortissements (20)					CH	3 967	3,20 %					
	42	Moins-value à court terme					CK							
	43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		CL					
			dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	1 773	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT							
			dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO							
			dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ							
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM							
	45						TOTAL (lignes 39 à 44)	CN	5 802 4,68 %					
5	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	45 497	36,73 %					
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR							
		Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	22 610					
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	4 651					
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ	249					
6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU							
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)													
	(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Véloréacteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.													
Désignation des véhicules :			Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiques à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)					
Modèle(s)		Type (1)			(2)	Type de carburant (3)								
		T		X				28 675						
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->														
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A B					